

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 13 février 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Michaël FRACHEBOIS et Hugues TRUDET.

Arrivée de Madame Frédérique BOURGEOIS à 20h25

Etait absent : Monsieur Tony ANDREY

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h15.

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michaël FRACHEBOIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014.

Jean-Marie DOLLAT précise que c'est lui qui a assuré le secrétariat de séance et non, Jean-Philippe DEVEVEY.

Sous réserve de corriger cette erreur matérielle, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014.

III. Attributions du Maire :

- Prise en charge par la commune des frais de formation des bénévoles de la bibliothèque municipale :

Le maire indique que la commune a signé une convention de partenariat avec le département en octobre 2009 pour gestion de la bibliothèque municipale.

Dans ce cadre, le conseil général organise chaque année des journées de formation, dont les frais pédagogiques sont assumés par le département, la commune n'ayant à supporter, le cas échéant, que les frais de déplacement.

La bibliothèque municipale étant gérée par des bénévoles, les gestionnaires ne peuvent en l'état bénéficier de frais de déplacement, alors même qu'ils contribuent à créer un lien social au sein du village et participent notamment aux activités pédagogiques organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Aussi, en guise de reconnaissance, le maire propose au conseil municipal de rembourser les frais de déplacement sur une base inspirée du dispositif existant dans la fonction publique, à savoir 16 € par repas et 0,30 € par km pour l'usage du véhicule personnel.

Jean-Jacques CLAUSSE et Jean-Marie DOLLAT étant concernés, ils ne prennent pas part au vote. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité la proposition du maire.

Un vote contre, une abstention, et neuf votes pour.

o Remplacement d'Anne TRONCIN au CCAS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Anne TRONCIN souhaite céder sa place au sein du CCAS, en raison de son impossibilité d'assister aux réunions fixées le mercredi soir.

Il rappelle que le CCAS est un établissement public administratif.

Le conseil d'administration présidé par le Maire est constitué paritairement de conseillers municipaux et de personnes extérieures. Par arrêté municipal du 27 mai 2014, les membres sont :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| - Madame Frédérique BOURGEOIS | - Monsieur Bernard BEAUPRÉ |
| - Monsieur Jean-Jacques CLAUSSE | - Madame Marie-Josée CARMILLE |
| - Monsieur Daniel CUENOT | - Madame Danielle COULON |
| - Madame Anne TRONCIN | - Madame Jeannine GRIFFON |

Il sollicite les membres du conseil municipal pour remplacer Madame Anne TRONCIN.

Madame Annonciat MICHEL-AMADRY est candidate.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la candidature de Madame Annonciat MICHEL-AMADRY.

IV. Débat d'orientations budgétaires

Dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB), chaque conseiller municipal s'est vu remettre un dossier comportant :

- o L'exécution du budget communal de 2014 ;
- o L'exécution du budget annexe « assainissement » de 2014 ;
- o La situation au 31/12/2014 des emprunts communaux ;
- o L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Avant de donner la parole à l'adjoint aux finances, le maire rappelle que ce DOB est prévu au règlement intérieur du conseil municipal. Il est destiné à renforcer la démocratie locale, en permettant à chacun d'accéder aux informations budgétaires et financières communales, et de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité, préalablement à l'établissement du budget.

Il rappelle que la maîtrise des finances publiques a été au cœur de la campagne des élections municipales, et que des engagements ont été pris envers les concitoyens, notamment à l'égard d'un gel des taux d'imposition communaux pendant deux ans, le temps nécessaire d'établir des projets d'investissement, en concertation avec la population, et en s'assurant du soutien financier des partenaires.

○ Résultats des budgets 2014 :

L'adjoint au maire chargé des finances présente et commente les documents du dossier, en soulignant notamment les éléments suivants :

- Les dépenses de gestion courante se sont élevées à 314 000 €. Elles constituent pour la grande majorité des dépenses obligatoires et récurrentes.
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 429 000 €, dont 284 000 € d'impôts et taxes, et 100 000 € de dotations de l'Etat et de la CAGB.
- L'épargne brute (capacité d'autofinancement) sur le budget communal s'élève à 98 000 €.
- Le prêt relais de 90 000 € contracté par la précédente municipalité a été remboursé avec le versement du FCTVA perçu en fin d'année.
- Aucune subvention ne sera versée par le conseil général pour l'aménagement du carrefour du chemin neuf (perte de 8 500 €)
- L'encours de la dette communale au 31/12/2014 s'élève à 318 000 €, avec une annuité d'emprunt de 50 000 € jusqu'en juillet 2018, et réduite ensuite à 16 500 € jusqu'en mars 2036.

○ Eléments de contexte :

Il expose ensuite aux membres du conseil municipal, le contexte financier dans lequel il convient d'établir le budget 2015 :

- Une réduction de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, estimée à 7 900 € par rapport à 2014 ;
- Un versement de FCTVA attendu aux environs de 16 000 € ;
- Des charges supplémentaires en raison de la réforme des rythmes scolaires (estimées à 10 000 €), du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des permis de construire (estimées à 1 000 €) ;
- Une obligation pour la commune de mettre aux normes accessibilité les bâtiments recevant du public dans un délai de trois ans.

○ Projets d'investissements 2015-2020 :

Puis, le maire présente les besoins d'investissement recensés à ce jour (aménagement de route, équipements sportifs, transformation ou extension de bâtiments communaux, ...). Certains ont fait l'objet d'études, soit dans le cadre de l'aménagement du centre bourg en 2010 (routes de la Gare et de la Maltournée), soit au sein de la commission communale chargée des travaux (route royale, sécurisation des cheminements piétons, ...).

●●●

Entendu la présentation des résultats du budget 2014 et les perspectives budgétaires et financières communales, le maire propose aux membres du conseil municipal :

- De poursuivre les projets d'investissement engagés (révision du POS) ;
- De répondre aux attentes de la population en sécurisant les cheminements piétons dans le village dès cette année sur le réseau départemental (routes de la Gare et de la Maltournée) ;
- D'établir en régie les agendas d'accessibilité pour septembre 2015, en demandant des dérogations pour les aménagements dont le coût est disproportionné par rapport au service rendu ;
- D'adhérer au service mutualisé proposé par la CAGB pour l'instruction des demandes d'urbanisme ;
- De pérenniser l'organisation du périscolaire afin de répondre aux enjeux éducatifs et sociaux ;
- D'actualiser l'étude de l'aménagement de la route du village (RD308), section Chapelle-carrefour du chemin neuf, en vue de déposer les dossiers de demande de subvention en octobre 2015 ;
- De finaliser en régie les études d'aménagement de la route royale, section comprise entre la route de la Gare et le carrefour avec la rue des fins des vergers, pour un dépôt de demande de subvention en octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire.

V. Questions diverses :

La phase finale de la mise place du site internet arrivera très prochainement

Une étude concernant l'aménagement de l'arborétum est en cours

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h25

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET